

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1613

Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association "Lyon Sprint Evolution" pour sa participation au Tour de Bilbao du 24 au 26 juillet 2015

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1613 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON SPRINT EVOLUTION" POUR SA PARTICIPATION AU TOUR DE BILBAO DU 24 AU 26 JUILLET 2015 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Lyon Sprint Evolution, dont le siège social est situé Espace 101, 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8<sup>e</sup>, est née de la fusion en 2000 de deux associations « Lyon Pistard Club » et «Lyon Cyclisme Evolution».

Ce club de cyclisme élite amateur, affilié à la Fédération Française de Cyclisme, compte 71 licenciés dont 35 de moins de 18 ans (effectifs 2015-2016) qui peuvent pratiquer l'une des trois disciplines suivantes : piste, route ou cyclo-cross, en découverte, loisir, perfectionnement ou compétition.

Les cadets de l'association ont participé à la 3<sup>e</sup> édition du Tour de Bilbao, grande course internationale destinée essentiellement aux 15-16 ans, qui s'est déroulée du 24 au 26 juillet 2015. L'itinéraire est sécurisé, comme pour les professionnels, et composé de deux étapes de 50 km et d'un contre-la-montre de 17 km. Cette course internationale regroupe 32 équipes de six coureurs, dont la plupart sont des sélections régionales. Les cadets ont brillé dans cette course en prenant le maillot blanc des sprints intermédiaires dès la 1<sup>re</sup> étape et en terminant 5<sup>e</sup> au classement général final sur 182 coureurs engagés.

Par ailleurs, Lyon Sprint Evolution a organisé le cyclo-cross de Lyon qui s'est tenu le 4 octobre 2015 au Vélodrome de Lyon.

Compte-tenu de l'intérêt sportif de ces deux manifestations auxquelles Lyon Sprint Evolution a pris part, générant des frais pour l'association, je vous propose de lui allouer une subvention de 5 000 €.

Par délibération n° 2015/827 du 19 janvier 2015, une subvention de 10 000 € lui a été allouée au titre de la saison 2014-2015.

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de fonctionnement de 5 000 € est allouée à l'Association Lyon Sprint Evolution pour sa participation au Tour de Bilbao et pour l'organisation du cyclo-cross.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT